AFFRANCHI PAR L'E..

5E. ANNEE, No. 20. | MANITOBA. | JEUDI, 16 DÉCEMBRE, 1875.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

SOUMISSIONS POUR BOIS DE CORDE.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau, Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI LE VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE courant, pour approvisionner le Conseil de 300 cordes, ou moins, de bois de chauffage (CHENE OU TREMBLE.)

Le bois devra avoir 4 pieds de long, être sain et sec, delivré en piles (au lieu designé) sur la rive de la Rivière Rouge, en cette ville durant la presente saison de navigation, ou à la maison de la Pompe à vapeur pour le Feu, à la Station de Police ou à l'Hotel-de-Ville durant l'hiver prochain.

Les soumissions devront préciser la quantité du bois qui pourra être delivrée, a qualité, la longueur, l'époque ou il a ete coupé, et si il pourra être livré, le prix par corde de 128 pieds cubes.

Chaque soumission contiendra les noms de deux cautions responsables pour la due exécution du contrat au cas d'acceptation. Le paiement sera fait lorsque le contrat aura été rempli (ou si le temps alloue pour sa livraison est prolongé durant l'hiver et a chaque mois.)

Le Conseil de la Cité de Winnipeg ne s'engage pas d'acepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Vache Egaree.

UNE VACHE ROUGE, de grosseur moyenne, ayant un bout d'oreille coupée, les deux cornes peu longues et retournées en dedans, sur le front. Elle est disparue vers la fin de Mai et a ete vue plusieurs fois en arrière de St. Boniface, durant l'ete. Une recompense est promise à la personne qui la ramenera à son propriétaire.

JOSEPH DUBUC.



BUREAU DES COMMISSAIRES DE MANITOBA ET LES Territoires du Nord-Ouest.

Commission Canadienne A L'Exposition Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

AVIS PUBLIC, est par le présent donné, que ce Bureau est prêt à recevoir des applications concernant l'Exposition Internationale, et de fournir toutes les informations requises, formes d'application, etc.

La cooperation du Public et des Sociétés d'Agriculture est sollicitee, afin de rendre l'exposition magnifique et une representation digne des ressources de cette Province et le Nord-Ouest.

Tous les articles proposés pour l'Exposition seront pris en charge a Winnipeg et Philadelphie (*gratis*) ainsi que les depenses de la personne à qui appartiendront les effets.

Application immédiate est nécessaire pour s'assurer de la place.

La réception générale des articles aux Edifices de l'Expositions commencera le 1er Janvier, 1876, et pas un article ne sera admis après le 31 Mars, 1876.

La Commission Canadienne prendra toutes les précautions pour la preservation de tous les objets dans l'Exposition, et elle sera responsable pour les damages ou pertes d'aucune sorte, accident par le feu ou autrement.

Pour plus amples informations s'adresser au Secrétaire du Bureau de la Commission de Manitoba.

THOS. SPENCE,
Secrétaire.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en general, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans réserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupee par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en echange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense reduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2f



Avis Public du Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " 754, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en considera- " tion, il est par le présent defendu a toute " personne, qu'elle soit au nombre des ap- " plicants ou non, de s'établir ou d'exercer " aucun droit de propriété sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- " celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 19 Mai, 1875.



Avis du Bureau des Terres u Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des courbes du Lac Manitoba des deux côtes, et s'etendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirees de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessées sont notifiées de ne pas s'y etablir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1825, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest. No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comte de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Député Sherif, Registrateur, Maîtres d'Ecole, Maîtres de Poste, Membres du Parlement et candidats defaits aux dernières Elections Generales ; Et que les dites listes seront revisees le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
C.C.C. Marquette Est

St. Fr. Xavier 8 Septembre, 1875



Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le present donné que le Soussigné a d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1874, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIÈME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu près 70 morceaux, avec une quantite de bois de corde de Chêne, maintenant en deposes sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la Paroisse de Saint André, près le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 27 Sept., 1875.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station du Feu, ou on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

AVIS PUBLIC

Mis en Fourriere.

A la Baie St. Paul, un BOEUF ROUGE ET BLANC d'environ quatre ans, ayant un TROU DANS L'OREILLE DROITE et les quatre pattes blanches jusqu'aux genoux.

Le propriétaire est requis de venir le reclamer et payer les frais.

JOHN JOHNSTON,
Gardien d'enclos.

Baie St. Paul, 20 Novembre 1875



Parlement Federal.

— oo —

BILLS PRIVES.

— oo —

LES personnes qui, dans les provinces de Québec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilégés exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des buts commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par lesprésentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numeros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent être presentees dans les *trois premières semaines* de la session

Les honoraires payables pour Bills Privés sont de *Deux Cents Piastres*.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

Soumissions pour Transport.



Le Soussigne recevra des Soumissions jusqu'au

27 NOVEMBRE PROCHAIN,

pour le charroyage des

Effets du Gouvernement,

Consistant en Grain et Fleur, comme suit :

Environ 81,600 livres de Moorhead, Minnesota, aux edifices du gouvernement à Dufferin.

Environ 226,000 livres du vapeur ALPHA, maintenant arrête à Bickerstaff (à 30 milles au Sud de Dufferin), aux edifices du gouvernement à Dufferin.

Environ 99,000 livres du vapeur CHEYENNE, maintenant arrête à Dufferin, aux édifices des immigrants à Winnipeg.

Environ 180,600 livres des edifices du gouvernement à Dufferin, aux edifices des immigrants à Winnipeg.

Les charroyeurs américains auront le privilege de traverser la ligne de la frontière (près de West Lynn), aussi loin que Dufferin.

Il sera accorde un temps raisonnable pour delivrer aucune portion des effets.

Des garanties sont requises pour remplir le contrat.

Les soumissions seront acceptées pour le tout ou par lots separés.

Les soumissions devront être adressees à

WILLIAM HESPELER,
Agent du gouvernement de la Puissance.

Winnipeg, 18 Novembre, 1875. 1f



LE "METIS."

Jeudi, 16 Decembre, 1875.

Changements Ministeriels.

Nous apprenons que M. Chs. Nolin vient de résigner la charge de Ministre d'Agriculture qu'il occupait depuis plus de neuf mois, dans notre gouvernement local.

On se rappelle qu'à la demande de M. Royal, le Premier avait consenti à appeler dans le cabinet un représentant Métis français ; et rien ne serait probablement changé aujourd'hui, si M. Nolin n'avait, croyons nous, ou fait des promesses impossibles ou été pressé par des amis plus zélés que raisonnables, de demander plus qu'il ne pouvait obtenir.

M. Nolin avait senti la fausseté de sa position dès le mois de juillet dernier, et il serait sorti dès lors du ministère si ses collègues ne l'eussent prié d'attendre jusqu'au retour d'Ottawa des delégués de la Province. C'est ce qu'il fit avec un désintéressement que ses amis ne sauraient trop apprécier.

M. Nolin, pour s'éloigner du Cabinet, ne sort pas des rangs de son parti, ni n'abandonne la cause. Il n'oublie pas l'aide efficace qu'il reçut de son ex collègue, M. Royal, dans ses élections, ni l'intérêt que manifesta l'Hon. M. Davis à sa réussite. A portée de connaitre les difficultés qui neutralisent souvent dans un cabinet les meilleurs intentions il pourra donner au gouvernement un appui aussi solide qu'indépendant, et éclairé. M. Nolin reste fidèle à la politique du ministère.

L'Hon. James McKay a été assermenté aujourd'hui membre du Conseil Exécutif à la place de M Charles Nolin, et ministre d'agriculture. Nous esperons qu'il sera appelé aussi à remplacer le Dr. O'Donnell comme Président du Conseil Législatif. C'est le vœu public, et le gouvernement ne saurait le méconnaître.

La politique ministérielle a reçu un puissant renfort dans la personne de l'Hon. James McKay dont l'influence, la richesse, les relations et l'expérience en font un des principaux personnages du pays. Notre parti se consolide, et l'Hon. M. McKay donnera, comme par le passé, tout son dévouement et tout son appui à la cause qu'il personnifie dans le gouvernement avec l'Hon. M. Royal.

Nous félicitons le Cabinet de M. Davis d'avoir mené ces négociations a si bonne fin, et le pays s'en félicitera avec nous.

Un gouvernement ne saurait tenter d'opérer des changements constitutionnels sans la sanction d'une forte majorité des représentants du peuple ; cette majorité, les Hons. MM. Davis et Royal viennent de se l'assurer d'une façon sûre et définitive.

LE JUBILE.

Les exercices du Jubilé sont commencés depuis dimanche dernier à Ste Marie de Winnipeg, et la retraite devra se terminer dimanche prochain.

Nous avons constaté avec satisfaction que le nombre des fidèles qui se préparent a accomplir ce devoir solennel était considérable. On a compris qu'il ne fallait pas laisser passer l'époque du Jubilé sans profiter des grâces et des faveurs extraordinaires que l'église nous prodigue. Et que personne ne pouvait rester indifférent en présence du pieux et saint mouvement qui s'opère cette année, dans toute la chrétienté.

Le jubilé qui doit finir le 31 Déc. est le jubilé ordinaire et régulier, qui a lieu tous les 25 ans. En 1850 époque à laquelle expirait une période de 25 ans, l'année jubilaire ordinaire ne fut pas publiée pour la raison que le Pape était exilé de Rome Par conséquent, l'on compte maintenant cinquante ans depuis la célébration du dernier jubilé qui eut lieu en 1825, et à cette même époque l'on comptait aussi cinquante ans depuis le jubilé précedent, celébré en 1775. Car l'état de trouble où se trouvait l'Europe au commencement de ce siècle par suite de la revolution françaiseet des guerres de Napoleon Ier, avait empêché la celebration de ce jubile en l'année 1800. Celui-ci est par conséquent le jubilé ordinaire célèbré sous le pontificat de Sa Sainteté Pie IX.

MANITOBA A PHILADELPHIE.

Ces jours derniers, les Commissaires de l'Exposition de Philadelphie se sont réunis et le Secrétaire M. Thos. Spence, a présenté son rapport dont nous extrayons les passages suivants :

Je regrette d'avoir a dire que les produits agricoles ne seront pas aussi bien représentés qu'on pourrait le désirer : ce qui est dû a la destruction de nos récoltes. Toute fois les spécimens du ble seront-très bons.

Les autres articles consistent en spécimens d'orge, d'avoine de pois, de graine de lin, etc., etc., provenant de la dernière Exposition Provinciale du Portage la Prairie.

....

En assumant les fonctions de Secrétaire du Bureau, j'ai adresé des circulaires aux principaux personnages de la province, pour demander leur concours, Mais, on n'a manifesté que peu d'intérêt et jusqu'ici l'on ne m'a expedie que deux articles destinés à l'exposition.

....

En ce qui concerne la geologie, le gouvernement du Canada a autorise un homme d'expérience a faire la collection nécessaire.

....

Et pour ce qui a trait aux fourrures, l'Hon M. Smith a offert de faire parvenir à l'exposition un choix remarquable de *robes* provenant des magasins de la Compagnie à Londres.

....

Il sera aussi exhibé nombre d'ouvrages dûs à l'insdutrie des Sauvages du Nord-Ouest.

Puis, de nombreux spécimens d'or, de charbon, d'autres mineraux, de pierre de construction, de brique, etc., etc.,

....

Après lecture du rapport, l'Hon. M. Smith, dit que le Secrétaire devrait demander au Ministre de l'Intérieur d'envoyer à l'Exposition des spécimens de blé de qualité supérieur qui se trouvaient dans son départements.

Il déclara, en outre que la Compagnie devait expedier à Philadelphie ses plus belles fourrures de Londres.

....

En terminant, il conseilla au Bureau de tenter de nouveau efforts pour obtenir, dans la Province, de meilleurs spécimens de notre ble.

L'Hon. M. Royal, dit qu'il avait conversé avec le President de la Commission, à Ottawa, et que le gouvernement federal attachait une grande importance au blé du Nord-Ouest. Ainsi donc, il ne faudrait rien négliger pour s'assurer des plus beaux spécimens, afin de ne pas perdre la seule occasion qui s'offrira peut être, de faire connaitre au monde la richesse de nos ressources.

....

Les Hons. MM. Girard et Bannatyne, parlèrent aussi et le Bureau s'ajourna jusqu'au 23 courant.

Notre *Echo du Nord-Ouest* renferme deux lettres qui nous parlent des recoltes dans ce lointain pays, et de la destruction du buffle.

Le cabinet de Quebec à présenté la nouvelle loi concernant l'instruction publique, qui remet ce département à la charge d'un surintendant lequel sera nommé par le lieutenant gouverneur en Conseil et recevra un salaire annuel de $3,600.

Le conseil de l'instruction publique se composera, de droit, de tous les évêques ou administrateurs de chacun des diocèses catholiques romains et d'un nombre égal d'autres personnes catholiques romaines, que le lieutenant gouverneur en Conseil nommera. Les protestants seront representés dans le conseil par un nombre égal de personnes de leurs croyances religieuses.

Le surintendant, en vertu de sa charge, présidera le conseil de l'instruction publique.

Il s'est produit un incident fâcheux devant la cour qui instruit le proces des accusés de Caraquet, N. B. Un des défenseurs a interpelle M. Kerr, un des avocats pour la poursuite, en lui reprochant de jouer le rôle d'une canaille *(ruffian)* et d'être une honte pour sa profession. M. Kerr a répondu en lui appliquant à deux ou trois reprises, le mot : menteur ; pour cette insulte, la cour l'a condamné à $50 d'amende. Il s'en est suivi une provocation en duel, adressée par M. Kerr à son adversaire, qui, naturellement n'y repondra pas.

La deposition d'un des constables spéciaux, entendue dans la même audience, prouve que lui et les autres ont tiré des coups de revolvers au milieu des français avant que ces derniers aient fait feu ; que les français ont été renverses à coup de canon de fusil et frappés à coups de pieds sur la tête, et cela d'une façon si brutale qu'un des constables s'écria : "Pour l'amour de Dieu ne les "tuez pas !"

Lorsque les français proposèrent de se rendre, les constables leur répondirent ; "D... vous damne vous serez tous tués."

L'ECHO DU NORD-OUEST.

St. Albert 3 Octobre 1875.

Rev. Joseph L.,

....

Grâce à Dieu, nous avons une magnifique récolte de patates, au moins mille barils Notre orge n'est pas bien belle ; la folle avoine lui a fait grand tort. Nous avons eu plus de cent cinquante voyages de paille ; j'espère que le tout battu va nous donner au moins six cents minots ; si la pluie n'avait pas noyé une partie de notre champ, nous aurions eu plus de mille barils. Les trois ou quatre minots de [illegible] que nous avions semés ont rapporté passablement. Ici encore la folle avoine nous a fait dommage ; Les jardins sont superbes et nous avons des choux, oignons, des carrottes, des navets, des choux de Siam, des panets, des betteraves en masse. Au Lac Ste. Anne, il y a deux cents barils de patates et une bonne récolte d'orge. Au lac La Biche, il parait qu'on n'a jamais rien vu de si beau que la récolte de cette année.

* * *

A propos du Lac La Biche, nous avons été obligés de céder le frère Bowes à Mgr Faraud et au R. P. Leduc pour un ou deux ans.

La mort si affreuse du bon frère Alexis avait laissé le Vicariat Athabaska McKenzie sans ouvrier : et il faut de toute nécessité une barge pour approvisionner ces missions. De plus, il faut une maison d'école pour les garçons au Lac LaBiche il y faut aussi une église. Comme cette mission appartient à la Congregation, Mgr. tient à ce que tout y soit digne de sa destination.

* * *

Les Rvs. Pères Dupin et Bourgine sont au Petit Lac des Esclaves. D'après ce qu'ils nous ecrivent, tout n'est pas rose par là. Les Métis y ressemblent beaucoup à de mauvais sauvages.

* * *

Le R. P. Scollen est venu dernièrement passer quelque temps au milieu de nous. Il est reparti, il y a une dizaine de jours.

* * *

Le F. Touzé est rentré au noviciat. Le P. Brunet attend les dispenses nécessaires pour sa profession. Les frères Vantighan et Saillard sont aussi au noviciat. Que la Providence est bonne ; Ce frère Vantighan est un excellent ouvrier et nous nous apercevons à peine de l'absence du F Bowes.

* * *

Le frère Alexandre est en ce moment à St. Albert.

Le F. Perreaud est au Lac Ste. Anne avec le R. P. Végreville.

* * *

Nos chasseurs ont fait d'assez bons voyages à la prairie, mais les Cris se plaignent beaucoup d'eux et ce n'est pas sans raison. Comme les Metis aujourd'hui n'ont peur de rien, ils se dispersent partout dans les prairies et bientôt les animaux vont s'éloigner pour longtemps, sinon pour toujours.

* * *

Il parait que le chemin de fer va passer plus haut qu'Edmonton, à la Rivière Terre-Blanche. Du moins c'est là que les arpenteurs vont construire le telégraphe.

Votre frère affectionaé,

* * *

Mission de St. Laurent,
13 Novembre, 1875

....

Maintenant parlons un peu de nos Metis auxquels vous vous intéressez toujours tant. Je vous avais parlé dans ma dernière lettre de nos vains efforts pour les retenir autour de la mission et les engager à se bâtir et à s'adonner enfin à l'agriculture. La plupart néanmoins, ont préféré le système des hivernements, ça et là dans le voisinage du buffalo.

Beaucoup même n'étaient pas fâchés de voir leurs lois de prairies, et leurs salutaires réglements brises par la Police Montée et promettaient bien de se livrer tout entiers à l'exercice de leur liberté, pour ravager sans pitié le buffalo et s'enrichir de ses robes.

C'est en effet ce qui est arrivé ; ils ont rencontré d'assez bonne heure, une énorme bande, qui pendant des semaines a assouvi leur rage de destruction, tuant sans merci pour avoir des robes *en pil*, comme ils disent, et jetant la viande dont ils ne faisaient pas de cas.

Ce sont les premiers partis qui ont fait cet affreux carnage au grand détriment des amateurs de la viande fraiche, qui venus après eux, ont eu toutes les peines du monde à trouver quelques animaux, pour les ramener à leurs familles.

La Police Montée, parait-il, a compris enfin, mais un peu tard, l'inconvénient de laisser pleine liberté à ces destructeurs de buffalos ; alors elle s'est mise à la poursuite de tous les chasseurs dispersés, et les a réunis bon gré malgré, avec les Cris, au Lac de Bœuf, où ils sont dit-on 200 familles—chasseurs, sauvages et traiteurs. Il parait que les animaux sont loin, et l'on craint la famine et la misère pour beaucoup de ces pauvres gens.

Déjà, dit-on, les robes sont très rares et se vendent 30 chellings, ce qui ne fait pas le profit de la bande innombrabrable des petits commerçants qui, cette année, se sont abattus sur la prairie comme une bande de loups affamés. On en mentionne déjà plusieurs, qui, après avoir vu périr une partie de leurs chevaux, ont été obligés de vendre les autres pour vivre. Si, du moins, la misère rendait ces pauvres gens plus raisonnables et plus dociles à notre voix.

....

Votre affectionné frère et ami,

XXX

Caractères—Mœurs—Superstitions.

Parmi les sauvages du Nord-Ouest, les Sauteux, les Cris et les Pieds-Noirs sont peut être les plus superstitieux. Il semble qu'on pourrait leur adresser a bon droit le reproche que St Paul faisait aux Athéniens : "per omnes quasi superstitiosiores." Il va sans dire que c'est un grand obstacle pour l'introduction de la religion chretienne, parmi ces tribus. Les missionnaires sont donc obligés d'etudier et de connaitre à fond ces superstitions pour les combattre et convaincre les sauvages de leurs faussetés, de savoir faire la différence entre celles-ci et de vaines observances, entre ce qu'on doit abandonner avant d'être chretien, et ce que l'on peut tolérer A mesure que les sauvages deviennent chrétiens, certaines coutumes et pratiques, étranges bien que non superstitieuses, disparaissent peu à peu et finissent par s'éteindre.

Les sauvages du Nord Ouest, surtout ceux de la Saskatchewan et de Manitoba sont grands amateurs de cérémonies superstitieuses. Une foule d'êtres et d'objets, qui frappent leur imagination par des actions ou formes extraordinaires, deviennent de suite des sujets de culte, d'hommages et de sacrifices. Une pierre, un arbre, etc., avec des proportions autres que celles ordinaires, sont sacrés et vénerés. Un animal apparait dans un rêve ; l'heureux mortel favorisé par ce songe, [illegible] nait son génie tutelaire dans cette bête, dont il portera sur lui l'image. Il ne se servira ni de son fusil ni de sa flèche contre ce *Pawâgan*, de la chair duquel il ne se nourrira plus. Dans ses guerres, ses médecines, ses vengeances, ses amours, etc., c'est encore à ce *Pawâgan*, rêvé qu'il a recours.

"Dis moi ce que tu crois et je te dirai ce que tu fais." Le vieil axiome se realise chez les sauvages. Après les avoir [illegible]

miné leurs cérémonies religieuses et considéré les moyens employés pour exercer leur culte, après avoir appris de leurs bouches ce qu'ils pensent et croient de tout cela, nous pouvons à peu près juger leurs actions, apprécier leurs faits et gestes. Les rêves jouent un grand rôle chez les sauvages et exercent une grande influence sur leurs voyages, leurs chasses et leurs médecines. Le sauvage encore païen, se gardera bien de faire telle action, de se livrer à telles occupations, etc., si un songe subit vient les lui interdire. Jamais il ne croira être heureux, en agissant contre ce qu'il croit lui avoir été révélé pendant son sommeil. Il est assez probable que le démon se sert de la crédulité des sauvages aux rêves, pour leur en procurer de propres à favoriser ses desseins. De même qu'il s'est présenté à la première femme sous la figure d'un serpent, encore à présent, il trompe le pauvre sauvage, en se servant de son sommeil, pour lui apparaitre sous différentes formes d'animaux.

[*à suivre.*]

Mort des Revds. MM. Murphy et Lynch.

Nous avons annoncé dans notre dernière feuille la mort tragique des Revds Pères Murphy et Lynch, de Montreal ; les details suivants sont empruntés au *N. Monde*, du 6 courant.

Nous avons la douleur d'enregistrer un des plus lamentables accidents arrivé, samedi soir, vers 9½ heures à l'hôtel Lajeunesse, au Sault au Récollet, et qui a causé la perte de deux membres du clergé bien connus de Montréal, le Rev Père Murphy, rédacteur du *True Witness*, et le Révérend M Lynch, jeune prêtre de 28 ans venant du diocèse de Terreneuve, et qui donnait les plus belles espérances.

Samedi, ils étaient partis de chez M. l'abbé Villeneuve, à Hochelaga et devaient aller retenir des chambres au Noviciat des Revds. Pères Jésuites, au Sault, pour faire une retraite, la semaine prochaine, et de là se rendre à Ste Thérèse.

Ces messieurs étaient descendus à l'hôtel vers huit heures pour y prendre le souper, et leur intention était d'en partir aussitôt après pour gagner Ste. Thérèse où ils allaient faire une visite à M. le curé Charlebois. Mais la mort est venue rompre inopinément leur projet, et leur faire entreprendre le grand voyage de l'éternité pour lequel du reste, ils étaient sans doute chacun préparés par leur vie de dévouement et de zèle apostolique.

Voici les traits principaux de ce lugubre drame qu'on ne saurait trop déplorer. Comme nous l'avons dit, il était à peu près 9½ heures. M. Lajeunesse venait d'avertir au salon du second étage où se trouvaient les illustres voyageurs que leur voiture était prête quand tout à coup une explosion formidable, provenant de l'appareil de gaz, mit le feu à l'établissement. Le feu se propagea avec une rapidité effravante.

En un clin d'oeil, la retraite devint impossible. Du dehors, on entendait les cris des infortunés qui cherchaient une issue et leurs appels répetés " Au secours ! " Vains appels ! La panique était partout, tout le monde semblait avoir perdu la tête, et d'ailleurs le feu se communiqua si instantanément à toutes les parties de la maison qu'il devint impossible de les secourir.

On croit aussi, par la direction d'où l'on entendit les cris, que les deux victimes, aveuglées par la fumée, et ne connaissant d'ailleurs pas la maison, se dirigeaient, non vers la porte, mais tout à l'opposé.

Cependant, M. Lajeunesse fut assez heureux pour sauver sa femme du péril ; il se porta aussi au secours de sa belle mère, Madame veuve Champagne, mais il ne pût arriver jusqu'à elle au milieu des tourbillons de fumée et de flammes, et cette dame est la troisième victime dont nous avons à enrégistrer la perte dans cette épouvante conflagration qui a également réduit en cendres l'hôtel Marcotte, ainsi qu'une maison adjacente.

De ces trois constructions, il ne reste plus maintenant qu'un monceau de ruines. Tout a été détruit jusqu'aux fondements

Dimanche matin, on a trouvé dans la cave de ce qui fut l'hôtel Lajeunesse, des lambeaux de chair n'ayant plus forme humaine, et quelques ossements calcinés. Ces tristes restes qui formaient trois légères élévations sur le sol, et qu'on n'a pu indentifier, ont été transportés dans les caveux de l'Eglise de la paroisse en attendant la clôture de l'enquête du coroner, commencée hier dans l'après midi.

La mort prematurée du Révérend P. Murphy a été comme un coup de foudre pour le grand nombre de citoyens de Montreal, tant protestants que catholiques, qui avaient eu l'occasion d'entendre le regretté défunt comme orateur ou comme lecturaur. En quelques années, M. Murphy avait su gagner l'estime de toutes les classes de la société sans distinction.

Sa perte sera douloureusement ressentie par l'Eglise de Montreal qui est privée par une catastrophe imprévue de l'un de ses orateurs les plus brillants, et les plus éloquents.

Les journalisme catholique perd également ~~l'un d'es~~ défenseurs les plus vaillants et les autorisés.

Le Reverend M Murphy n'était âgé que de trente ans.

L'education et l'Etat.

M. le President Grant se propose, de revoquer M. F. Dunne des fonctions de *chief justice* de la cour suprême de l'Arizona, parce que celui-ci n'admet pas que l'Etat soit omnipotent en matière d'éducation, ni que l'Etat ait le droit *inhérent* d'enseigner la jeunesse.

Je soutiens, dit M. Dunne, que l'Etat n'a pas la droit inhérent de diriger l'éducation. Il y a autant de différence entre enseigner et pourvoir à l'entretien du professeur, qu'il y en a entre un architecte auteur du plan et directeur de la construction d'un édifice, lequel fera l'admiration des âges futurs, et les manoeuvres qui construisent cet édifice ; ou qu'il y en a entre le compositeur de musique, dont l'âme s'élève à de telles sublimités qu'il est capable de comprendre la musique céleste et de la faire descendre sur la terre, et les hommes qui jouent les notes qu'il a écrites ; ou qu'il y en a entre le grand artiste, sous l'habile pinceau duquel une toile blanche devient presque un être de chair et de sang, ayant de pouvoir de glacer l'âme d'horreur ou de la réjouir par l'apparance de beautés célestes, et l'enfant qui taille ses crayons : qu'il y en a entre le poète qui décrit la nature, et l'éditeur qui imprime ses oeuvres et paye ses factures Voilà le rapport existant entre le professeur et l'Etat. Le vrai professeur vient de Dieu, et son front est toujours entouré de l'auréole de sa mission divine. L'Etat vient de la terre, et est terrestre. Il a son humble office à remplir, pourvoir aux besoins physiques du professeur et lui fournir les élements nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. En tant et autant que l'Etat fait cela, très bien : qu'il soit justement loué ; mais s'il veut jouer au professeur, alors : " Ne sutor." L'Etat peut aider, diriger, jamais ? Quand il entreprend de diriger l'éducation, il se mêle de religion et détruit du même coup la liberté civile et la liberté religieuse. Le motif de la nécessité ne le justifie pas. Il pourrait avec beaucoup plus de raison dire qu'une croyance relegieuse est indispensable pour faire de bons citoyens, organiser une grande (broad) église, prescrite son enseignement, et décréter que si l'on ne va pas à quelque autre église, on doit aller à celle-là au moins une fois par semaine. Car il n'y a pas de doute que tout bon citoyen doit aller à une église quelconque au moins une fois par semaine : mais l'Etat a t il le droit de l'y contraindre ? Non ! parce que la concession de ce droit serait la négation de la liberté individuelle.

Par la même raison, l'Etat n'a pas le droit d'imposer l'éducation obligatoire. Il peut ne pas y avoir, dans le voisinage, d'école à laquelle un père puisse consciencieusement envoyer ses enfants : et, en ce cas, il peut être de l'avis du professeur Huxley, et dire qu'il aime mieux que son enfant attende une autre occasion : ou, s'il est nécessaire, qu'il grandisse dans l'ignorance de ces arts puissants, la lecture et l'écriture, plutôt que de recevoir de fausses notions sur le plus grand devoir qu'il ait à remplir sur la terre ; car de toutes les désolations qui puissent affliger l'homme, il n'y en a pas de plus effrayante que l'affreuse pensée qu'il n'a aucune foi religieuse, pas une idée arrêtée sur l'origine et sur la fin de son existance ; qu'il n'a pas une ferme croyance pour décider s'il n'est qu'un animal plus ou moins intelligent, dont le sort est de vivre, de mourir de pourrir et de n'être plus, ou s'il a une âme immortelle destinée à entrer dans un monde éternel ; à rencontrer là le grand Dieu, auteur de toutes les choses, et qui attend, les bras tendus, pour recevoir son enfant égaré et le récompenser par la vie eternelle.

Il n'est pas étonnant que ceux qui sont tombés dans cette désolation regardent avec des yeux jaloux et des coeurs aigris ceux qui sont assez heureux pour posséder le joyau inestimable de la foi religieuse, et qu'ils crient dans l'amertume de leur âme ; " Oh ! appelez cela un rêve si vous voulez ! c'est une belle pensée, consolante dans les maux de la vie et plût à Dieu que je puisse y croire.

Non ! cette prétention de diriger nos affaires domestiques, nous ne pouvons la conceder à l'Etat. Admettre cette prétention, ce serait admettre la doctrine entière du socialisme : ce serait nous proclamer socialistes nous-mêmes ; ce serait soutenir qu'il n'y a pas de loi divine reglant toutes choses, et qu'il n'y a aucun droit quelconque que l'on puisse legitimement affirmer en dehors de la volonté de la majorite.

Lorsque vous dites que l'Etat est suprême en toutes choses, vous déclarez que, en ce pays, une simple majorité peut à son gre renverser l'ordre social tout entier, pour y substituer n'importe ce que l'on peut imaginer. Grande est la difference entre avoir le pouvoir de faire une chose et le droit de la faire.

Vous pouvez avoir la puissance physique de faire ce qui vous plait, mais avoir le droit inhérent de le faire, c'est autre chose. Quand vous admettez le droit souverain de l'Etat de diriger l'individu en matière de conscience, vous abandonnez le principe de la liberté individuelle. Vous ouvrez la porte, non seulement à de nouvelles usurpations, mais encore vous arrachez la porte de ses gonds, bien plus vous détruisez tout l'édifice ; vous abaissez, vous nivelez tout devant le pouvoir grandissant de l'Etat ; vous dites à tous les hommes, il n'y a pas d'autre Dieu que la majorité, ayez la majorité et tout est à votre merci, la vie, la liberté, la propriété.

Lorsque vous admettez que l'Etat peut entrer chez vous dans votre chez vous qui est sacré, et arracher de vos bras votre enfant pour l'élever et l'instruire comme il lui plait parce qu'une majorité désire qu'il en soit ainsi, vous admettez, en même temps, envers cette majorité, que vous n'avez aucun droit sur votre femme ni sur vos filles, aucun droit qu'elles soient tenues de respecter ; vous admettez que cette majorité a le pouvoir, nonobstant votre volonté, de briser les liens domestiques, et d'enjoindre aux membres de votre famille de se soumettre à tous les outrages qu'une majorité dissolue et deréglée pourra ordonner à son gré ; vous admettez que cette majorité peut instituer n'importe quelle coutume païenne et contraindre vos femmes et vos filles à s'y soumettre.

Admettez l'autorité exclusive et absolue de l'Etat en toute chose, ou seulement sur un point qui viole la liberté de conscience, et vous brisez les liens qui unissent la société.

PÊLE MÊLE.

Les insurgés de l'Herzégovine se maintiennent.

L'espagne vient d'envoyer de nouvelles troupes à Cuba.

Un projet de loi d'instruction obligatoire est soumis au congrès mexicain.

Deux forteresses turques sont sur le point de tomber entre les mains des insurgés.

Les mormons sont au nombre de 100,000 dans l'Utah. Salt Lake City en contient 30.000 pour sa part.

Pendant les dix dernières années, 214 criminels ont été condamnés à mort en Angleterre ; sur ce nombre 103 ont été exécutés.

Il y a maintenant cinq câbles transatlantiques reliant l'Europe et l'Amérique, trois vont de Terre Neuve à l'Irlande, un de Duxbury, Mass., passant par St. Pierre, à Brest et le

---

Le dénombrement officiel porte le chiffre des Sauvages aux Etats Unis à 226.000. Sur ce nombre, 10,000, sont inscrits comme civilisés, 135.000 à demi-civilisés et 81,000 " barbares. "

Les organisateurs du Centenaire de Philadelphie ont l'intention de réunir le 4 juillet 1876, les généraux et officiers supérieurs des deux armées belligérentes de la guerre de sécession

---

La commission du centenaire de Philadelphie a choisi M. Wm. H. Everts, comme orateur, et M. H. W. Longfellow, comme poète. Un petit-fils de Richard H. Lee, de la Virginie, lira la déclaration de l'indépendance américaine.

Il y a maintenant à Toronto, 1,800 ouvriers habiles et 2,700 journaliers qui se trouvent sans ouvrage. Toutes ces personnes vont se trouver dans la plus grande détresse cet hiver.

Il se construit actuellement à New York une cathédrale en marbre blanc, qui sera l'un des plus beaux monuments de l'Amérique du Nord. Les ouvriers sont occupés à en poser le toit, de sorte que, dès l'année prochaine, elle sera livrée au culte

---

Un éditeur, dans le Colorado, voulant rappeler ses abonnés à leurs devoirs, envoya cette note ;

Cette semaine, nous avons reçu des *pickles* et des pommes de terre comme souscription ; maintenant si vous voulez apporter du vinaigre pour les pickles et du bois pour faire cuire les pommes de terre, nous pourrons vivre jusqu'à la saison des artichauts...

Le gouvernement général, de l'avis du Ministre de la Justice a commué en emprisonnement pour la vie, la sentence de mort portée contre le Dr. Davis et sa femme qui avaient subi leur procès à Toronto, pour avoir causé la mort d'une jeune fille, Jane Gilmour, en voulant lui aider à cacher les suites d'une faute—et qui devaient être exécutés le 8 décembre prochain. Cette commutation, à laquelle on ne s'attendait pas a causé une grande agitation à Toronto, où l'opinion publique demandait un châtiment exemplaire

L'Exécutif a aussi commué la sentence de Erastus Hotchkiss, trouvé coupable du meurtre de sa mère. On a dit que le prisonnier était fou, et le gouvernement a envoyé le Dr Workman pour l'examiner. La réponse de ce dernier est affirmative

---

Le recensement de la population des Indes anglaises vient d'être fait. D'après ce travail, l'Inde, avec les Etats vassaux de l'Angleterre et toutes leurs dépendances, renferme 238,830,958 âmes, c'est à dire autant que l'Europe entière. Chaque mille anglais carré porte en moyenne 211 habitants. La plus grande ville est Calcutta, qui, avec ses faubourgs, a 895,000 habitants ; Bombay en a 644,000. Madras, 393 ; Lucknow, 285.000.

Si l'on considère les religions, il y a en nombres ronds 140,500 000 hindous, 40,750.000 mahométans, 9,560,000 bouddhistes, juifs et parsis la religion des autres n'a pu être constatée. Les chrétiens sont au nombre de 900.000, dont 250,000 Européens ; les 650,000 autres sont indigènes ; 28 langues différentes sont parlées dans l'Inde.

Décès.

Jeudi soir à 11½ heures, à l'Académie Ste. Marie de Winnipeg, Rose Adeline Beaupre, âgée de 8 ans et 9 mois, enfant de M. Victor Beaupre, Surintendant des Travaux Publics.

Sociote d'Agriculture

DU

Comte de Provencher.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE de la Société d'Agriculture du Comté de Provencher aura lieu le second MARDI DE JANVIER PROCHAIN, à midi, à la résidence de Jos. Lemay, Ecr., M.P.P., à St. Norbert.

JOSEPH TURENNE,
Secrétaire.

St. Norbert, 11 Décembre, 1875.

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Désembre 1874.



AVIS.

Avis est par les présentes donné, que tous les Miliciens qui ont servi durant la guerre de 1812, qui ne reçoivent pas de pension et qui désirent se prévaloir du bonus offert par le Conseil Privé du Canada peuvent avoir des formules d'application du soussigné.

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ERRATUM.

Au lieu de John Irwine, tel qu' imprimé dans la dernière " Gazette de Manitoba," lisez John Irvine.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

L. H. MAXFIELD, and W. J. MAXFIELD, } Demandeurs
JAMES FIELD, and W. J. LAND, } Défendeurs

Un bref de saisié a été émané dans cette cause.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
15 Novembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James M. Ross et Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Jeudi, le deuxième jour de Decembre 1875, à deux heures de l'aprè midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY.
4 Novembre, 1875

AECT DE FAILLIFE DE 1875.

Dans l'affaire de Smith & Munro, faillis.

Les Faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les Créanciers sont notifiés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Samedi le quatrième jour de Décembre, 1875, à deux heures de l'après midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
30 Octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1375.

Dans l'affaire de Mcloy & Thatcher, Faillis.

Les Faillis m'out fait une cession de leurs biens, et les Créanciers sont notifiés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Mardi le trentième jour de Novembre, 1875, à deux heures de l'après midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic s'il le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
4 Novembre, 1875.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le seizième jour de Novembre et à chacun de vous,

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le seizième jour du mois de Novembre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents: Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous av. ns cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos presentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec.-Provincial.

Mis en Fourriere.

Un BOEUF BRUN-NOIR, ayant la lettre O sur la corne gauche, l'oreille droite coupée en fourche et la queue courte, est à l'ENCLOS de St. Vital, depuis le 17 de Novembre dernier,

Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais.

EDOUARD PERREAULT,
Gardien d'enclos.

St. Vital, 2 Décembre 1875.

Mis en Fourriere.

Un TAUREAU ROUGE BRUN, ayant les cornes cassees, est à l'ENCLOS de Ste. Anne de la Pointe de Chênes, depuis le 29 Novembre dernier.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais.

FRANCIS NOLIN,
Gardien d'enclos.

Ste. Anne, 2 Decembre 1875.



Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possess[ion] des livres appartenant à la Bibliothèq[ue] Provinciale sont respectueusement pri[ées] de les remettre aussitôt que possible a[u] Département du Secrétaire Provincial, o[n] est à préparer un catalogue et un gra[nd] nombre d'ouvrages importants manquent

FELIX TRUDEI

Bureau du Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers [la] Société TASCHEREAU ET TÊTU, qui a [fait] affaires à STE. AMNE, Pointe de Chênes, [et] à Winnipeg, sont averties qu'elles doiv[ent] payer leurs comptes, sous le plus court [dé]lai, à MM.

ROYAL & DUBUC

Winnipeg, 15 Juillet, 1875



Conseil du N.-Oues[t]

UNE ASSEMBLEE SPECIALE, du Co[n]seil des Territoires du Nord-Ouest, sera [te]nue au Bureau du Lieutenant-Gouverne[ur] au Fort-Garry, le 23ème jour de Novemb[re] prochain, à ONZE HEURES avant-midi.

Par ordre,

FRANK G. BECHER
Agissant comme Secret. du Conse[il]

FORT-GARRY,
9 Novembre, 1875.